

**Mairie du 8<sup>e</sup>**

**VILLE DE LYON**

**arrondissement**

**Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

**06 décembre 2023**

Le mardi 6 décembre 2023 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 28 novembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

### **APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : AUZAL Jean-François, AZCUÉ Mathieu, BACHA-HIMEUR Samira, BACHER Constantin, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, COUDER Cécile, EL GANNOUNI Touria, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, SY Mamadou, VALLA Angélique, ZDOROVITZOFF Sonia.

**Excusés pouvoir** : BÉCART Hubert (pouvoir à M. ODIARD), BERTRAND Chrystel (est arrivée avant le début de vote des délibérations) BONNIEL-CHALIER Louise (pouvoir à M. BONNIEL), DEL Fanny (pouvoir à Mme PERRIN), DURAND Marie-Claude (pouvoir à Mme RUNEL), FERRARI Laura (pouvoir à M. AUZAL), GUELPA-BONARO Philippe (pouvoir à Mme GOUST), LESUEUR Christophe (début de séance, pouvoir à Mme Roch), PESCHE Augustin (pouvoir à M. MOURIER), PRIETO Philippe (pouvoir à Mme EL GANNOUNI)

**Excusés** : EVA Anne-Rose

**Absents** : COHADE Christophe, JENN Emmanuelle, PELAEZ Louis

Conseil d'arrondissement

Mardi 06 décembre 2023



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement



**Désignation du Secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.** – Bonsoir. Je vous propose qu'on commence cette dernière séance du Conseil d'arrondissement de l'année. Je vous propose de nommer secrétaire de séance Monsieur Constantin BACHER. Sans objection de votre part, Constantin BACHER, vous êtes désigné secrétaire de séance et je vous invite à faire l'appel.

*(M. BACHER procède à l'appel)*

**M. LE MAIRE.** – Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons entamer notre séance du Conseil.

**Hommage de Monsieur le Maire à monsieur Gérard COLLOMB**

**M. LE MAIRE.** – Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais dire quelques mots en hommage à Gérard COLLOMB, ancien maire de Lyon, qui nous a quittés il y a quelques jours. Au-delà de ses mandats de député, de sénateur et de ministre, Gérard COLLOMB aura avant tout été maire de Lyon durant quasiment trois mandats, mais aussi président de la toute nouvelle Métropole de 2015 à 2017, Métropole qu'il aura fondée avec Michel MERCIER, alors président du département du Rhône.

La foule présente mercredi dernier dans la cathédrale Saint Jean et à l'extérieur a témoigné de son attachement au maire qu'il a été et de la reconnaissance de son action. Depuis l'annonce de son décès, les hommages ont été nombreux et ont déjà largement retracé son action politique et son empreinte sur notre ville et donc sur notre arrondissement. La jeune génération n'aura en effet jamais connu l'arrivée dans Lyon depuis l'A43, en franchissant le boulevard Pinel par l'autopont dont nous lui devons la destruction en 2010, ce qui a lancé le projet de rénovation urbaine du quartier de Mermoz.

Nous lui devons aussi d'avoir, avec la Métropole de Lyon et le Sytral, irrigué notre arrondissement, des lignes de tramways T4, T5 et T6 qui ont permis de sortir le 8<sup>e</sup> de son isolement et du tout-voiture. Et la ville lui doit le Vélo'v. Il aura aussi permis, avec les élus du 8<sup>e</sup> de l'époque, le premier double sens cyclable hors zone 30 de la Presqu'île, sur l'avenue des Frères Lumière et la rue Antoine Lumière, et la première zone de rencontre lyonnaise sur la contre-allée de la place Ambroise Courtois.

En juin 2014, il inaugurerait le parc du Clos Layat. En 2007, la médiathèque du Bachut. Je pourrais encore ainsi lister un certain nombre de lieux ou d'équipements, mais je souhaitais juste, par ces quelques retours en arrière, souligner dans cet hommage son empreinte au plus près de nous, dans notre arrondissement.

Merci, Monsieur le Maire ; merci, Monsieur COLLOMB, pour cet engagement au profit des habitants et des habitantes du 8<sup>e</sup> arrondissement et de la ville de Lyon.

Mais avant de vous passer la parole, je voudrais aussi avoir une pensée à la mémoire de Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE qui nous a quittés le 14 novembre dernier et qui aura également, aux côtés de Gérard COLLOMB, marqué la vie et la politique lyonnaise.

Je vais donc passer la parole dans l'ordre à Monsieur LÉVY, à Madame COUDER, à Monsieur AUZAL, à Monsieur MOURIER, à Madame RUNEL et je vous inviterai à l'issue de ces prises de parole à observer une minute de silence. Monsieur LÉVY, je vous passe la parole.

### **Prise de parole des groupes politiques – Hommage à monsieur Gérard COLLOMB suivi d'une minute de silence.**

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'était il y a une semaine et comme beaucoup d'entre nous, les dix derniers jours ont été très longs. Longs parce que la vie continue. Longs parce que nous avons perdu deux camarades, qui nous ont accueillis dans nos engagements. Longs parce que nous devons, ensemble, continuer à construire cette ville que nous aimons tant et porter une parole, une vision.

Parce que Gérard COLLOMB a su fédérer les Lyonnais, il a relevé de nombreux défis : nouvelle donne climatique et écologique, mondialisation de notre économie, besoin croissant de mobilité, lutte contre l'insécurité, révolution numérique, vieillissement de notre population, éducation et emploi pour la jeunesse, habitat accessible. N'étant pas né à Lyon, il était pourtant le premier Lyonnais d'entre nous tant il a su respecter son histoire, son parcours, comprendre la ville et les acteurs de la ville. S'intéresser au passé de Lyon est évidemment quelque chose d'essentiel, et même, nous le savons, une démarche indispensable pour concevoir un développement cohérent et harmonieux de la ville. Il répétait sans cesse qu'être maire nécessitait une conscience aiguë de la richesse de l'Histoire dans laquelle on s'inscrit. S'inspirer de l'Histoire pour écrire le futur parce qu'il y a dans notre ville des valeurs, des singularités, des traditions aussi, sur lesquelles il faut savoir s'appuyer pour imaginer l'avenir. Il existe tant d'exemples qui illustrent cette démarche consistant à puiser dans le passé pour continuer à aller de l'avant. Comme Édouard HERRIOT, qu'il citait souvent, et je cite : « Les Hommes se battent bien à tort sur l'opposition qui existerait entre la tradition et le progrès. Car la tradition d'aujourd'hui, c'est le progrès d'hier. »

Pour autant, l'avenir, il le voulait les deux pieds sur terre, sans doute marqué par les changements de 1983. Et comme cela a été rappelé récemment avec cette phrase d'une habitante de Vaise en 1986 : « Qu'avez-vous changé dans ma vie ? ». Et donc une véritable sincérité dans l'engagement.

Je me souviens, par exemple, lors de notre dernière campagne, lorsqu'il s'agissait de travailler au programme, de cette phrase érigée en principe : « Es-tu bien certain de pouvoir le faire ? Comment le finances-tu ? », en travaillant le moindre détail, et surtout ne rien promettre de ce qu'on ne sera pas capable de réaliser. Ce n'est pas pour rien si l'intitulé d'une des campagnes électorales — et c'est bien plus que ça — était « J'aime Lyon ». Il était de ces hommes politiques que les habitants appellent par leur prénom, tant par respect que par attachement. Gérard COLLOMB c'était Lyon, et Lyon, c'était Gérard COLLOMB. C'est sans doute pour cela que dans notre arrondissement, les hommages étaient unanimes. Aussi parce que, depuis 2001 avec les équipes d'arrondissement successives, sans oublier le travail mené dans le 8<sup>e</sup> depuis 1995, notre arrondissement, trop souvent considéré auparavant comme un arrondissement de banlieue et qu'il a fallu métamorphoser. Je ne vais pas forcément vous citer toutes les réalisations, mais vous en avez cité quelques-unes, Monsieur le Maire, comme la destruction de l'autopont de Mermoz, la construction de l'Espace des 4 vents, les trois groupes scolaires créés, le festival Lumière, le renforcement de la Biennale de la danse et de son défilé, la création des Vélo'v, le soutien aux hôpitaux et particulièrement Edouard Herriot, la création des maisons médicales de garde, la création de crèches, du centre social Gisèle Halimi, les lignes de transport — vous les avez rappelées — dans notre arrondissement, vraiment importantes, T1, T2, T4, T6 et T5. Il avait le véritable souci du développement économique et de l'emploi dans notre métropole. Aussi, pour lutter contre les inégalités sociales, il se posait comme adepte

de la pensée du philosophe Saint Simon. Cette pensée positive qui passe par la confiance dans le progrès technique, s'appuyant sur la certitude que c'est par une industrie morale que réside la condition du bonheur, de la liberté et de l'émancipation. Qu'il fallait aussi créer des richesses avant de les distribuer.

Autre exemple pour notre arrondissement : il avait été très marqué par le centenaire du centre social Laënnec, où il s'était rendu, seul, pour regarder cette exposition tant il avait été marqué par le développement du centre. Sans doute trouvait-il ici la force, dans ce centre social, des valeurs que promouvaient ses fondateurs, l'industriel Victor CARRION et le curé de la paroisse voisine Saint-Alban, Laurent REMILLEUX, grande figure du catholicisme social. De par ses origines familiales, la solidarité, la volonté de créer des liens, une éthique de la responsabilité — faisant de chacune et de chacun un acteur du progrès social et de cette idée fondamentale qu'il faut offrir une éducation populaire permettant aux habitants de trouver les moyens de développer leurs capacités et de s'épanouir —, ces valeurs lui étaient chères. Ces réalisations sont fondamentales car, quel que soit le quartier, la reconstruction urbaine manque leur finalité véritable, si on oublie la dimension humaine, ce qu'il rappelait régulièrement. Vous l'avez bien compris, cette vie à Lyon, c'était une véritable alliance de la dimension humaine, sociale et économique.

Pour conclure, j'aimerais terminer par cette phrase de Marc LAMBRON, la semaine dernière aux obsèques, que citait souvent Gérard COLLOMB en disant « c'est super ». L'écrivain, qui était un proche, concluait en disant : « Gérard, tu étais super. Nous nous sommes tant aimés, Lyon te salue, tu ne seras pas oublié. »

**Mme COUDER.** – Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis, Mesdames et Messieurs.

Impensable de débiter ce conseil d'arrondissement sans un dernier au revoir à Gérard COLLOMB et Jean-Yves SÉCHERESSE. Gérard COLLOMB, maire de Lyon, président de la Métropole, n'a eu de cesse de vouloir améliorer la vie des Lyonnaises et des Lyonnais et a transformé notre arrondissement. La vie quotidienne, transformée pour les habitants des quartiers de Mermoz, des États-Unis, de Jet d'Eau, notamment avec la démolition de l'autopont et la construction de groupes scolaires. Le principal enjeu étant de relier ces quartiers entre eux, dans tout Lyon, dans toute la métropole, la transition des mobilités a été un axe majeur de ses mandatures avec la création des tramways T4, T5 et T6. Et c'est ainsi que notre arrondissement est devenu le mieux doté en matière d'infrastructures lourdes de transports en commun. L'âme de Tony GARNIER, architecte tant admiré par Édouard HERRIOT, n'était pas bien loin. La vie culturelle aussi a transformé notre vie dans le 8<sup>e</sup>. Les débuts du Festival Lumière, qui compte parmi les plus grands festivals de cinéma internationaux, la médiathèque du Bachut, « Tout l'monde dehors ! », Acordanse, le nouveau théâtre du 8<sup>e</sup> et au loin, pour les plus insomniaques d'entre nous, les battements des Nuits sonores. On peut dire que Gérard COLLOMB a fait de notre arrondissement un emblème du renouvellement urbain et de la culture.

Alors voilà, il y a eu les beaux projets réalisés et vous êtes bien nombreux aujourd'hui dans cette salle de conseil à pouvoir en témoigner, car vous les avez réalisés à ses côtés. Il y a ceux que nous voulions réaliser ensemble avec mes amis en 2020 et les nombreux qui verront le jour. Pour finir, se tourner vers l'avenir surtout, car la politique est avant tout une très belle aventure humaine. À toutes celles et ceux qui ne sont pas encore engagés en politique, je voulais vous souhaiter de rencontrer, un jour, un homme/une femme qui vous tende la main, qui vous dit « Allez, viens, on a des projets plein la tête, on va les réaliser ensemble », quelqu'un qui vous emmène, vous transporte, qui vous élève à chacune de vos rencontres et de vos échanges.

Monsieur COLLOMB, nous vous disons certes au revoir ce soir, mais c'est promis, à chaque prochaine victoire, toujours, nous vous rendrons hommage. Encore merci.

Je vous remercie de votre attention.

**M. AUZAL.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il peut être difficile de trouver les mots justes quand on rend hommage à un homme politique, justement parce que le temps de l'hommage, spécificité bien française, impose de retenir le bon et parfois d'occulter le moins bon. Or, personne ne peut sérieusement estimer qu'une vie politique de 40 ans n'est faite que de réussites. Aussi, je ne prétendrai pas être totalement pertinent. Je vais juste essayer en mon

nom et, vous me le permettez, au nom des radicaux de gauche et de son président national, de vous dire ce que je ressens.

Ce ressenti, c'est un mélange d'émotion et de reconnaissance. Émotion parce que, que l'on ait été adversaires ou alliés de Gérard COLLOMB, en tant que Lyonnais, il faisait partie de notre vie et qu'en décédant, il a créé un vide. On peut incarner le pouvoir de bien des manières et je suis de ceux qui auront reproché à Gérard COLLOMB sur sa fin de carrière certains choix politiques. Mais cette période n'efface en rien celle beaucoup plus longue au cours de laquelle, par sa simplicité, son plaisir d'aller au contact des gens, il aura incarné ce rôle que préfèrent les Lyonnais et, au-delà, les Français, celui de maire, celui de visionnaire, celui de défenseur de sa ville. On a raison de dire que Gérard COLLOMB aimait sa ville par-dessus tout ; on ne doit pas oublier qu'il aimait tout autant les gens. Sur ce point, l'importance de ses responsabilités et fonctions ne l'aura jamais détaché de la mission première de l' élu municipal : être au contact de ses administrés. Et parce qu'il a magnifiquement et simplement incarné cette mission, il a su, et ce n'est que justice, se faire aimer des Lyonnais. Ça, c'est pour le registre de l'émotion et donc de l'affection.

Et puis il y a celui de la reconnaissance parce que, comme l'immense majorité des Lyonnais, je suis reconnaissant à Gérard COLLOMB d'avoir transformé la ville, dans le fil droit, il faut le dire, de cet autre maire surprenant que fut Raymond BARRE. Et comme d'autres l'ont déjà dit ou écrit, je ne listerai pas ces réalisations. Au demeurant, ce serait inutile parce que les Lyonnais en ont conscience et, surtout, ne les oublieront pas. À Gérard COLLOMB, je dis donc merci et je lui souhaite de belles et longues discussions avec ce si proche qu'était Jean-Yves SÉCHERESSE. Jean Yves lui parlera certainement des Who et de Bob Dylan et Gérard COLLOMB acquiescera sûrement, tout en invoquant Aristote, Platon, Suétone, Ovide, tous ces auteurs grecs et latins qu'il citait à loisir et dont il s'amusait, lui, l'agrégé de lettres classiques, que d'autres élus, pour lui plaire, en fassent autant dans leur discours en sa présence.

*Alea jacta est*, cher Gérard. Le sort en est jeté. Repose en paix avec le sentiment du devoir accompli. Merci.

**M. MOURIER.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Lyonnaises, Lyonnais.

Les élus du groupe Lyon en Commun présentent leurs sincères condoléances aux enfants, à la famille, aux proches de Gérard COLLOMB, aux élus de son groupe dans cette assemblée, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux, élus, agents, Lyonnaises, Lyonnais qui sont aujourd'hui dans la peine. Nous n'aurons pas ici de double langage. Nous représentons une force politique en désaccord avec le projet politique mené par Gérard COLLOMB. Mais nous voulons saluer ici la clarté du projet politique qui permet le débat politique. Nous saluons sa force de travail au service des Lyonnaises et des Lyonnais et l'ampleur de son engagement au service de Lyon en général et du 8<sup>e</sup> arrondissement en particulier. C'est un serviteur de Lyon qui s'en va. Alors c'est le temps de l'hommage à un grand serviteur de Lyon qui a parcouru sans relâche les marchés, les rues, les lieux du 8<sup>e</sup> arrondissement. Et nous nous associons pleinement aux hommages qui lui sont faits.

**Mme RUNEL.** – Monsieur le Maire et mes chers collègues.

Notre groupe souhaite bien évidemment débiter ce conseil en rendant hommage à Gérard COLLOMB, maire de Lyon de 2001 à 2020. Car il est de ces moments où la disparition d'une personne, même éloignée de votre quotidien, vous rend quelque peu orphelin. Il est des moments en politique où, malgré certaines divergences, voire des oppositions frontales ces toutes dernières années, il s'agit, à l'heure de son départ, de reconnaître l'œuvre d'un homme dans son entièreté et sur le temps long. Une œuvre considérable qui n'aurait jamais pris place ici, à Lyon, sans cet engagement sacrificiel au service d'une vie politique si vorace. Il est des moments où, après tant de combats, tant de travail, tant de ténacité, tant de colère, tant d'impatience comme tant d'exigence, tant de générosité, de passion pour Lyon, sa ville, notre ville, il faut simplement dire merci à Gérard COLLOMB.

Gérard COLLOMB a profondément transformé Lyon au cours de ses mandats. Je ne citerai pas ici ces réalisations, mais elles sont bien dans nos têtes et dans nos cœurs. C'est avec un grand pragmatisme et beaucoup d'intelligence qu'il a su prolonger les travaux initiés par ses prédécesseurs Michel NOIR et Raymond BARRE pour réveiller Lyon trop longtemps endormie. Pour faire de cette ville de province une

métropole parfois jalouée, qui compte en Europe. Pour rendre les Lyonnaises et les Lyonnais tout simplement fiers de leur ville.

Toutes ces démarches, ces événements qui perdurent aujourd'hui ont vu le jour par la capacité de Gérard COLLOMB à fédérer, à rechercher l'adhésion la plus large possible. En l'accompagnant dans la réalisation de son ambition politique pour Lyon, nous l'avons apprécié, remercié, parfois critiqué. Nous avons été témoins avec lui de la mutation de notre cité. C'est cela qui demeure et que je retiendrai. Nous avons été un certain nombre ici présent à cheminer à ses côtés pendant plusieurs mandats, comme élus ou militants du Parti socialiste. C'est dans cette même famille politique qu'il savait si bien se faire entendre avec force et conviction, afin de faire adhérer à ses choix sans les imposer naturellement. Choix et stratégie politiques parfois clairs, parfois moins, souvent discutables, surtout la dernière. Si nos différents choix politiques ont fini par séparer nos chemins, je garde des années de combat et d'idéaux communs de fraternité, d'affection et d'amitié partagés. Je terminerai ces propos au nom du groupe Socialistes, au nom des militants de notre parti, à Lyon comme dans le 8<sup>e</sup>, par cet hommage, non pas un hommage républicain, mais l'hommage qui est dû à ceux qui nous ont accompagnés et guidés au fil des années, ceux qui nous ont transformés.

Merci à Gérard COLLOMB pour son engagement.

**M. LE MAIRE.** – Merci, et je vous invite maintenant à respecter une minute de silence.

*Respect d'une minute de silence.*

**M. LE MAIRE.** – Nous allons commencer l'ordre du jour. Y a-t-il des prises de paroles préliminaires ?  
Monsieur MOURIER.

#### **Déclaration liminaire des groupes politiques**

**M. MOURIER.** – Mesdames, Messieurs, chers collègues. Permettez-moi de préciser tout d'abord que je prends la parole au nom de l'ensemble des groupes politiques de la majorité dans notre arrondissement.

Ces derniers jours ont vu les rues lyonnaises s'embraser dans le centre de Lyon, enfumées par les militants d'extrême droite, obscurcies par la haine raciste. Huit interpellations de violents, c'est peu. On a vu des Lyonnaises, des Lyonnais apeurés, meurtris, sidérés par la haine, recroquevillés derrière leurs fenêtres, à la vue de ce cortège funèbre. La violence des mots de l'extrême droite ne fait que précéder la violence physique. Nous vivons des temps sombres.

Rappelons ici notre volonté et notre détermination à combattre le racisme sous toutes ses formes, dont l'antisémitisme. Fermons les locaux fascistes. Dissolvons les associations qui servent de paravent à la haine, que ce soient les prête-noms ou les associations qui prêtent des salles à ceux qui sèment la haine dans les rues de notre ville. Fermons les locaux à fascistes. L'atmosphère politique, chacun ici le sent, est lourde. Face aux diviseurs et aux charognards, nous formons ici des vœux de fraternité et voudrions rendre hommage à celles et ceux qui permettent le commun. Le tissu associatif du 8<sup>e</sup> arrondissement est une chance et ses acteurs tissent inlassablement, jour après jour, les liens de fraternité qui nous rassemblent. Nous voudrions saluer et assurer de notre soutien les fonctionnaires de la Ville qui, dans leurs pratiques professionnelles, assurent les services publics et appliquent son esprit au quotidien. Et nous soutenons les initiatives de la majorité municipale à travers l'action de Laurent BOSETTI pour améliorer leurs conditions de travail. Six millions d'euros face à l'inflation pour les agents. Un congé paternité équivalent au congé maternité. Les effets se font déjà ressentir. Protéger les agents, c'est également garantir une libération de la parole en cas de nécessité. C'est le sens de la délibération qui mettra en place le référent Alerte éthique. Par ailleurs, ayons une pensée pour les enseignants de nos écoles maternelles, primaires, collèges et lycées. À l'heure où s'ouvre le procès qui concerne Samuel PATY. La liberté de croire ou de ne pas croire, d'être en

désaccord, tout cela s'opère dans un cadre de fraternité. Et ici, je voudrais préciser que la République n'est pas un mot vide de sens et qu'elle n'appartient à personne, à aucun camp politique. Elle nous rassemble toutes et tous. C'est sa force, et à nous d'être à la hauteur.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

## 1. Vote du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

**M. LE MAIRE.** – Nous allons passer au vote du PV de la séance du 7 novembre 2023. Y avait-il des remarques ou des questions sur ce PV ? (*Aucune*) Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? Monsieur MOURIER.

Adopté à la majorité.

## 2. Examen des délibérations

*Finances et moyens généraux*

### 2023-15269-CMMA8-162 – Mise en place du référent Alerte éthique

**Mme ROCH.** – Mesdames et Messieurs les élus.

L'enjeu de cette délibération est de mettre la Ville en conformité avec les textes de loi relatifs au dispositif interne de recueil et de traitement des alertes transmises par les lanceurs d'alerte. D'avoir également un dispositif prévu combinant souplesse et collégialité pour garantir la protection du lanceur d'alerte et le traitement rigoureux des alertes transmises. Il faut souligner que nous avons eu sur cette délibération l'approbation unanime des organisations syndicales consultées lors du dernier Comité social territorial du 6 novembre dernier. Un lanceur d'alerte peut être tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, stagiaire, membre du personnel, ancien membre du personnel, collaborateur occasionnel ou extérieur, ainsi que des cocontractants et sous-traitants de l'entité concernée par le signalement.

La Loi de 2022 reconnaît la notion de facilitateurs également, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, c'est-à-dire des associations et des organisations syndicales qui aident un lanceur d'alerte, mais également une personne physique en lien avec lui, qui risque de faire l'objet d'une mesure de rétorsion dans le cadre de son activité professionnelle. Également, des entités juridiques contrôlées par un lanceur d'alerte pour lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est en lien dans un contexte professionnel. Une saisine Alerte éthique peut être faite pour des faits constitutifs de crime ou de délit, de violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France — qui reste un cas très hypothétique au niveau de la Ville de Lyon —, de violation de la loi/du règlement, de menace ou préjudice pour l'intérêt général ou de prévention des conflits d'intérêts.

La mise en place de cette saisine à la Ville de Lyon s'articule de la manière suivante : le lanceur d'alerte doit saisir personnellement et prioritairement l'autorité désignée. Il est proposé que le référent Alerte éthique soit l'inspectrice générale des services, dont le positionnement garantit l'indépendance. L'administration doit garantir la stricte confidentialité du lanceur d'alerte. L'alerte est donnée sous différentes formes, par courriel, par courrier confidentiel ou par téléphone.

L'IGS, référente Alerte éthique, est garante de la recevabilité du caractère anonyme de l'alerte et, avec l'aide d'une formation collégiale, décide d'enquêter de manière plus approfondie si besoin. Enfin, un rapport confidentiel, validé collégalement et transmis à l'autorité territoriale. Ainsi, vous l'aurez compris, nous souhaitons mieux protéger les lanceurs d'alerte, si précieux dans notre société actuelle. Ils permettent



de mettre au grand jour des dysfonctionnements graves qui nuisent au bon fonctionnement et à la probité de nos collectivités. Nous vous demandons donc de valider la mise en place de ce dispositif et de permettre la désignation d'un référent Alerte éthique. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, y a-t-il des remarques ou des questions sur la délibération ? (*Aucune*)

Je la mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

### *Éducation – Petite enfance – Vie étudiante*

#### **2023-17185-CMMA8-148 – Approbation et autorisation de signature de la convention relative au PEDT portant mention de l'organisation périscolaire et du plan mercredi 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection académique, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales du Rhône**

**M. ODIARD.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le projet éducatif de Lyon constitue le socle de la politique éducative lyonnaise et le levier pour mobiliser les ressources et les moyens au service des enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il réunit des partenaires institutionnels que sont l'Éducation nationale, la CAF, l'État, la Métropole, la Caisse des écoles, les structures d'éducation populaire, MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance et l'ensemble des associations locales pour accompagner les jeunes Lyonnais.

Nous avons maintes fois parlé du projet éducatif de Lyon 2021-2026 dont je ne rappellerai pas les tenants et les aboutissants. Un bilan intermédiaire en sera fait à l'échéance 2024 et un bilan final en 2026. Aujourd'hui, il est question de renouveler la convention relative au projet éducatif de territoire et au Plan mercredi. Le projet éducatif lyonnais s'articule avec différents dispositifs : la convention territoriale portée par la CAF, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, le réseau d'écoute et d'appui aux parents, le contrat de ville, la Cité éducative et le programme de réussite éducative.

La convention relative au projet éducatif de territoire et au Plan mercredi fixe l'organisation des temps de l'enfant sur la semaine et l'organisation des activités périscolaires, comme prévu selon la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de 2013. Elle a été signée initialement pour la période 2018-2021, puis prorogée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Nous proposons ce soir le renouvellement de cette convention pour une durée de trois ans afin d'être en cohérence avec le projet éducatif lyonnais qui était établi pour la période 2021-2026. On nous propose de maintenir l'organisation de la semaine de quatre jours telle que mise en œuvre depuis septembre 2018, dans le respect des dispositions du décret du 27 juin 2017 qui est toujours en vigueur.

La communication aux parents d'élèves et aux enseignants a été faite par les représentants à l'occasion des conseils d'école qui se sont réunis après les élections des parents d'élèves, le 13 octobre 2023. On a une ambition réaffirmée maintenant de la Ville de Lyon sur des temps de l'enfant. Nous entamons une concertation sur le nouveau projet éducatif de Lyon, qui a permis de réaffirmer l'importance de tous les temps de l'enfant. Nous avons visé à améliorer l'offre éducative sur les différents temps dans le cadre d'un projet global intégré à la démarche Lyon des enfants. Les familles ont exprimé de nombreuses attentes pour renforcer les activités périscolaires proposées dans les 208 écoles publiques de la Ville de Lyon. Ce sera l'objet d'une prochaine délibération lors d'un prochain conseil municipal. L'objectif étant de valoriser les temps périscolaires, de renforcer leur vocation éducative complémentaire aux apprentissages scolaires, et de permettre à davantage d'enfants d'y participer. Nous avons des temps dans le 8<sup>e</sup> où certaines écoles n'ont qu'un seul enfant sur la période de 17 h 30 à 18 h 30.

Les équipes d'animation municipales et associatives seront valorisées afin d'accompagner leur montée en qualification. Après la mise en œuvre du projet de restauration et de travail sur la pause



méridienne qui a été mise en place en 2022 et 2023, pour la rentrée 2024, nous souhaitons renforcer la structuration de la filière d'animation au sein de la Ville de Lyon par le recrutement et la qualification des équipes périscolaires, la création d'une filière professionnelle et d'animation au sein des effectifs de la Ville. Ça passe aussi par la création de 76 postes de directeurs d'accueil de loisirs en 2021, qui s'est poursuivie en 2023, et la création de 25 postes d'animateurs adjoints aux directeurs d'accueil de loisirs pour les écoles en REP/REP+, les écoles qui ont un public scolaire particulièrement important. Nous avons la création et le déploiement de postes d'animateurs permanents, la stabilisation et la qualification des équipes, la sécurisation et le fonctionnement des accueils périscolaires.

Enfin, concernant les enfants porteurs de handicaps, nous leur permettons de bénéficier de la Charte des droits humains telle que définie par la Charte des Nations Unies — on en parlera tout à l'heure —, avec une scolarisation en milieu ordinaire comme prévu par la Loi de 2005 et la prise en compte des besoins spécifiques. Les notifications des MDPH avoisinent pour Lyon les 1 500 élèves qui ont des accompagnements avec des équipes médico-sociales scolaires et, depuis 2022, des animateurs spécialisés pour les classes Ulis en accompagnement collectif et en accompagnement individuel sur la pause méridienne.

Nous allons renforcer les moyens et la structuration d'une filière d'animation dédiée à l'accueil des enfants en situation de handicap, avec des temps de formation et des articulations possibles avec les AESH. Le prochain conseil nous permettra de discuter d'une proposition sur le périscolaire du soir pour la rentrée 2024. Les études interrogent l'organisation actuelle. Ce que remontent les familles montre une certaine insatisfaction. Il y a un souhait de simplification et de souplesse entre le temps scolaire et familial, avec une exigence éducative accrue. Nous allons proposer un temps périscolaire du soir plus qualitatif pour la rentrée 2024, sur une amplitude horaire de 16 h 45 à 18 h 30, qui ne changera pas. Nous allons entamer un temps de transition nécessaire à la journée de l'enfant, avec des contenus pédagogiques enrichis et une meilleure relation des familles avec les équipes d'animation scolaire. Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération qui concerne essentiellement la reconduction de la semaine de quatre jours. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'avais une double interrogation. La première auprès de Monsieur l'Adjoint, pour être bien certain que tous les conseils d'école aient pu aborder cette question-là. Pour avoir lu quelques conseils et quelques PV, *a priori* l'information n'est pas passée. Donc je voulais savoir s'il pouvait y avoir cette certitude ou au moins un courrier aux membres des conseils d'école sur ce point. Et vous avez expliqué qu'on en reparlera au prochain Conseil d'arrondissement, donc on va attendre, mais notamment sur ces questions, il y a une double injonction contradictoire auprès des familles qui nécessite d'avoir un accueil consolidé le matin, qui semble important, notamment par les garderies, et en effet une étude du soir qu'on abordera plus tard.

L'autre point de surprise, c'est tout de même la méthode. Je pense qu'il aurait été bien de demander l'avis des conseils d'école *a minima*, peut-être d'organiser une concertation. Finalement, on réengage la Ville sur une procédure de trois ans. Il n'aurait pas forcément été inopportun de réengager un débat dans les conseils d'école et de demander l'avis aux parents d'élèves élus et de la communauté éducative en général sur la reconduction de ce mode d'organisation. De surcroît, en effet, comme vous l'avez indiqué, il y a un autre mode sur le périscolaire.

Je vous remercie pour votre attention. Bien sûr, nous approuverons le rapport que vous proposez.

**M. ODIARD.** – L'information a été adressée à tous les directeurs d'école afin que le point soit mis à l'ordre du jour dans les conseils d'école. Mais comme vous l'avez souligné, il y a certaines écoles où ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour, malgré les demandes qui avaient été faites par l'adjointe Stéphanie LÉGER. Mais elle a adressé un courrier aux écoles et aux parents d'élèves qui sont censés être joints au compte-rendu des conseils d'école adressés aux familles. Bien sûr, on n'a pas la main sur ce que les directeurs et directrices décident de faire. Si certains décident de ne pas suivre les indications qu'on leur donne, on n'est pas leur supérieur hiérarchique pour aller les sanctionner pour ça. L'information, de toute

façon, est passée assez largement d'après les échos que j'en ai eus, mais il y a eu effectivement quelques exceptions.

Ensuite, pour ce qui est de la concertation. Étant donné qu'en France actuellement, la semaine de quatre jours est un phénomène qui se généralise, Villeurbanne vient de prendre la décision de repasser à la semaine de quatre jours, que les familles n'ont jamais manifesté, dans les différentes instances où il y a pu avoir des discussions formelles ou informelles, cette volonté de changer de mode d'organisation actuel pour des questions professionnelles et des questions d'organisation familiale, et étant donné qu'on restait sur le même schéma jusqu'à la fin de la convention liée au projet éducatif lyonnais, on a choisi de procéder par une simple information étant donné qu'on ne change rien au dispositif.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

### **2023-17177-CMMA8-149 – Projet éducatif de Lyon – Attributions des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes année 2024**

**M. ODIARD.** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons, lors du dernier conseil, voté la majeure partie de la programmation scolaire qui, je le rappelle, correspond à un montant de 1 500 000 € pour la programmation générale, auxquels il faut ajouter 1 000 000 € pour les interventions en milieu scolaire faites par le conservatoire. Ce soir, nous sommes sollicités pour le soutien aux projets des équipes pédagogiques pour les départs en classes découvertes. Ces classes découvertes de 3 à 5 jours dites « séjours libres » donnent lieu à des aides forfaitaires qui sont dépendantes de l'effectif global et de la proportion des familles à faibles quotients des écoles. Il y a quatre catégories, je ne rentrerai pas dans le détail, mais *grosso modo*, les écoles peuvent bénéficier par classe d'un forfait allant de 1 500 € à 4 000 €. Il y a également des indemnités pour les accompagnateurs sous forme de vacances, entre 40 et 80 € selon le nombre de jours, qui sont prévues pour le séjour.

La délibération correspond bien sûr en année civile au départ entre janvier et décembre 2024. Ça correspond à 47 projets avec 69 classes de cycle 2 et 52 classes de cycle 3, pour un départ de plus de 3000 enfants et une subvention globale de 307 000 € pour 121 places. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est 72 600 € qui sont proposés afin de permettre à 9 écoles de faire partir 30 classes.

Je peux vous donner le détail des écoles en question : les écoles élémentaires Alain-Fournier, Jean Giono, Pasteur, Paul-Emile Victor, Philibert Delorme, Louis Pergaud, les groupes scolaires Lumière, Marie Bordas et Simone Veil.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération et vous en remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

**2023-17124-CMMA8-150 – Études préalables en vue de la préparation d’une nouvelle convention Patrimoine entre la Ville de Lyon et l’État – Lancement de l’opération n° 60047540 « Études pour convention patrimoine 2025-2026 » et affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005**

**M. BONNIEL.** – Chers collègues,

Effectivement, le projet de délibération 18840 porte sur des études préalables en vue de la préparation d’une nouvelle convention patrimoine entre la Ville de Lyon et l’État. La Ville de Lyon est propriétaire de 50 monuments historiques. Afin de préserver ce patrimoine, la Ville et l’État se sont engagés depuis plusieurs décennies à associer leurs moyens et leurs compétences dans le cadre d’opérations de restauration. Ainsi, quatre conventions patrimoine-Ville-État ont été signées depuis l’inscription du site historique de Lyon sur la liste du patrimoine mondial de l’Unesco, le 5 décembre 1998. Nous fêtons effectivement les 25 ans de l’inscription de la Ville sur la liste du patrimoine mondial.

Les trois premières conventions depuis 1998 ont mobilisé plus de 26 millions d’euros, en particulier à destination de la restauration ou de l’entretien de patrimoine bâti religieux. La quatrième convention, qui porte sur la période 2019-2024, a déjà permis d’engager plus de 14 millions d’euros. Elle arrive donc à échéance et une discussion est engagée avec la DRAC en vue de préparer la cinquième convention.

Il est donc proposé de lancer des études préalables sur plusieurs édifices afin de définir le périmètre d’action de cette prochaine convention. Pour ce qui nous concerne, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, la Villa Lumière, qui est inscrite aux Monuments historiques, fait partie de cette liste pour laquelle des études préalables sont conduites. Ces études, d’un montant global estimé à 150 000 €, feraient appel à la mise en concurrence et des consultations d’architectes et de bureaux d’études.

L’échéancier prévisionnel est le suivant : 1 500 € en 2023 puisqu’on est en fin d’année, 90 000 € en 2024 puisque c’est la première année de cette nouvelle convention, et 58 500 € en 2025. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d’adopter la délibération 18840.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s’abstient ? (*Personne*)

Adopté à l’unanimité.

**2023-17121-CMMA8-151 – Attribution de trois subventions d’investissement dans le cadre de l’opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d’exception 2021-2026 » pour un montant total de 174 000 €, financés par affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2021-2, programme 00005 – Approbation d’une convention d’investissement**

**M. BONNIEL.** – Ce projet de délibération 18852 vise à attribuer des subventions d’investissement, toujours dans le secteur patrimonial, et porte sur le renouvellement de la convention. Cette délibération vise à inscrire des subventions d’investissement dans le cadre de la quatrième convention patrimoine signée entre la DRAC (pour l’État) et la Ville.

La première subvention concerne la restauration du monument équestre Louis XIV, place Bellecour. C’est un monument qui appartient à la Métropole et qui est donc entretenu par la Métropole. Le montant proposé de cette restauration qui est en cours — si vous êtes passés place Bellecour, vous avez dû vous en apercevoir, on peut d’ailleurs visiter à certains moments le travail de restauration — est de 160 000 € maximum. C’est une subvention que la Ville de Lyon attribue à la Métropole pour l’entretien de ce monument équestre.

La deuxième subvention concerne la restauration du tableau *L’apothéose de saint Jean de Dieu* de l’hôpital psychiatrique Saint Jean de Dieu, dans notre arrondissement du 8<sup>e</sup>. Celui-ci fêtera son bicentenaire

l'an prochain, en 2024, avec une exposition ambitieuse qui sera organisée autour de cette pièce maîtresse qu'est le tableau, qui est inscrit depuis 2020 au titre des monuments historiques. Il nécessite une importante restauration de préservation dont le montant prévisionnel est de 33 483 €. Mais la subvention qui est proposée à votre approbation se monte à 9 000 €, le reste étant soit l'autofinancement de l'hôpital Saint Jean de Dieu, soit l'appel à deux fonds de fondations.

La troisième subvention concerne l'étude préalable à la restauration du tableau *La Cène* de Louis JANMOT, un peintre lyonnais de ce que l'on appelle l'école lyonnaise, par l'association ECCLY (Espace Culturel du Christianisme à Lyon) dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Le reste du financement est assuré par la DRAC et l'autofinancement. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

### **2023-17204-CMMA8-157 – Approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon**

**M. BONNIEL.** – C'est une délibération qui revient chaque année, qui consiste à actualiser les tarifs, en l'occurrence du Théâtre des Célestins, mais c'est vrai aussi d'autres équipements de la Ville. Il s'agit d'ouvrir les tarifs qui sont appliqués aux professionnels de la culture aux écoles de théâtre, que nous avons à Lyon. C'est également proposer aux jeunes un tarif plus accessible que le tarif qui est actuellement en vigueur, de même que rendre accessibles les ateliers aux étudiants pour un tarif de 5 €. Enfin, il y a un tarif pour les sessions de spectacles qui évoluent légèrement à la hausse, c'est-à-dire qu'on passe à 2 100 € au lieu de 2 000 € pour deux représentations. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

### **2023-17188-CMMA8-158 – Orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon**

**M. BONNIEL.** – La réglementation impose, au titre de ses compétences obligatoires, la conservation des archives. Mais, de fait, leur activité va désormais bien au-delà puisqu'elles développent une politique d'expositions — il y en a une en ce moment sur les questions d'architecture, de photographies d'architecture —, de conférences, d'ateliers, d'événements grand public, ce qui les conduit à diversifier à la fois leur partenariat et également des coproductions.

De nouvelles techniques — archives numériques par exemple —, de nouveaux usages avec les réseaux sociaux, le souci de relever de nouveaux défis pour les archives et donc de définir des orientations stratégiques à la manière de ce qui existe pour les bibliothèques et les musées, qu'on appelle un projet culturel et scientifique ; en l'occurrence, ces orientations stratégiques et ces axes de développement correspondent de manière quasi identique à ce qui est demandé aux outils des projets culturels et scientifiques de ces autres équipements.

Quatre axes de développement ont été retenus pour la période 2024-2026. Le premier consiste à optimiser la gestion des archives, justement en raison du développement de l'archivage numérique, mais également de restaurer les Archives municipales de Lyon et de faire un sort particulier aux documents iconographiques. Le deuxième axe consiste à développer des services en ligne, permettre d'accéder aux archives électroniques, développer le site Internet des AML, des archives municipales de Lyon, s'ouvrir à la

question des *open data* qui est maintenant une question à l'ordre du jour plus généralement, et enfin valoriser l'histoire locale qui rencontre un très grand succès. Troisième axe : adapter, le site de Perrache, qui commence à être bien utilisé, à de nouveaux besoins en termes d'accueil, en termes d'accès handicap. Le lieu d'exposition mérite d'être renouvelé. Et puis développer, ce qui n'était pas dans les usages des archives, des activités de médiation. Et enfin, le quatrième axe, pour améliorer le fonctionnement général du service des Archives municipales de Lyon. Si ses dispositions concernant les orientations de fonctionnement et les activités des archives recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

### *Économie – Emploi – Commerces*

#### **2023-17192-CMMA8-153 – Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public 2024**

**Mme PERRIN.** – Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues.

Il s'agit d'une délibération annuelle présentant la redevance domaniale ou redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2024. Vous l'aurez compris, elle fixe les tarifs dus à l'occupation du domaine public, ce terme regroupant toutes les installations de terrasses, enseignes, mannequins, parmi d'autres, ainsi que la vente sur l'espace public hors marchés et halles qui sera vu plus loin dans la délibération 17193.

Il vous est proposé de voter pour une hausse de 3 % des tarifs liés aux fonds de commerce et un maintien des tarifs à leur niveau 2023 pour toutes les redevances liées aux fêtes foraines, aux commerces ambulants, aux cirques, à l'activité commerciale temporaire et aux animations commerciales et publicitaires. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** – C'est bien que ça tombe que maintenant. Il faut que je me remette de mes émotions de cette délibération, que je reprenne mon énergie et mon verbe.

Vous proposez une augmentation de 3 %. On rappelle que l'année dernière, on a déjà voté à la même époque une augmentation de 3 %. J'ai l'impression que votre exécutif fait fi du monde économique dans lequel on vit et dans lequel nos commerçants vivent. Je crois que vous savez tous qu'on a eu des dégradations suite aux manifestations, que nos commerçants ont vécu la sortie de COVID, la crise énergétique, la crise en Ukraine, cette forte inflation au total. Et nous, municipalité, élus, responsables de la Ville, on augmente encore de 3 % cette taxe-là. Vous allez me dire : « L'État nous a baissé nos dotations. La taxe d'habitation, c'est des recettes en moins dans nos finances. » C'est faux. La Cour des comptes a fait un rapport en disant qu'effectivement pour les villes, la taxe d'habitation c'était indolore et les dotations d'État n'ont pas diminué. Donc on a du mal à comprendre cette hausse de 3 % qui lance un message négatif pour nos commerçants, pour l'économie de notre ville. Et là, je m'adresse spécialement à vous, Monsieur le Maire. Comment peut-on accepter cette hausse ? Comment ne pas s'insurger même si vous allez me dire que ce n'est pas de votre ressort et qu'on aurait dû le dire en commission. Vous avez raison, mais là je vous interpelle pour vous dire qu'évidemment, on va s'abstenir sur cette délibération puisque nous ne cautionnons pas cette hausse des tarifs.

**Mme PERRIN.** – Je vous remercie de penser à nos commerçants. Vous le savez déjà, nous avons la délibération qui arrive juste après sur le fonds pour pouvoir, justement, suite aux manifestations dont vous parliez en juillet, leur apporter un fonds complémentaire pour réussir justement à les aider dans leur business et dans le développement de leur chiffre d'affaires et de leur activité. Comme vous l'avez vu, nous ne faisons pas une augmentation de tout. Nous faisons uniquement une augmentation sur les commerces

et non pas sur, comme on le rappelait, les marchés temporaires. J'entends votre propos sur le rapport de la Cour des comptes. Il se trouve que nos frais, en tant que Ville, ont également augmenté. Les salaires de nos agents aussi. Il est, je pense, mathématique que ce rapport se transmette aussi sur les commerçants de la ville.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Quant à l'évolution des dotations de l'État, je vous invite à bien regarder le sujet : elles ont été divisées par deux en dix ans.

Je mets donc ce rapport aux voix

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Samira BACHA-HIMEUR et Charles-Franck LÉVY*)

Adopté à la majorité.

### **2023-14004-CMMA8-154 – Collecte des déchets des marchés forains – Approbation de deux conventions avec la Métropole de Lyon**

**Mme PERRIN.** – Nous parlons régulièrement de nos marchés lyonnais : 130 marchés alimentaires ou manufacturés. Nous en parlerons encore dans une prochaine délibération. Mais on parle moins du poste Marché, à savoir la collecte des déchets et le nettoyage des lieux de vente. Les marchés génèrent ensemble plus de 3 000 tonnes de déchets, qu'ils soient alimentaires, plastiques, cartons, caisses en polystyrène, cintres et j'en passe.

La compétence de nettoyage était assurée jusqu'à présent par la Métropole de Lyon, *via* un marché public de collecte qui ne prévoyait malheureusement pas de dispositif de tri, malgré la Loi passée en 2016. Cette prise en charge se comprenait dans la mission de la Métropole de traitement des déchets ménagers et assimilés, sous la réserve d'un volume limité produit par les marchés.

Le volume des déchets actuels produits par les marchés a amené à revoir l'intégration des déchets dans cette définition et à rebasculer cette compétence vers les communes de la Métropole. La Ville de Lyon a donc travaillé à ce que cette nouvelle compétence se fasse en se mettant en règle avec la Loi du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à venir qui impose à tous les marchés de mettre en place un tri à la source des déchets forains et non pas uniquement aux plus gros de ses marchés.

Il se propose néanmoins de distinguer les marchés de moins de quinze commerçants et ceux de plus de quinze commerçants et d'appliquer à chacun un dispositif spécifique. Les marchés de moins de quinze commerçants seront appelés à devenir des marchés propres où les forains devront emporter leurs déchets. Le rôle de la Ville, appuyée par le soutien financier de la Métropole à hauteur de 323 000 €, sera de sensibiliser chaque acteur de marché à la réduction des déchets et d'accompagner le déploiement de dispositifs type glanage, dons, consigne, etc.

Les marchés de plus de quinze commerçants continueront d'être collectés et les déchets traités. Ce traitement sera confié à la Métropole, par convention. Les rôles seront donc d'une part, pour la Ville, la mise en place des équipements pour la précollecte des déchets et la vérification du respect du tri par les forains. La Métropole prendra à sa charge la collecte et le traitement pour un montant équivalent aux années passées, soit plus de 800 000 €.

Les marchés, une fois le tri effectué, seront alors nettoyés par les services de la Métropole. Les actions de communication ont commencé début décembre. Évidemment, une période d'information, de sensibilisation et d'aide à la recherche de solutions et de rencontre d'acteurs du territoire déjà investis sur ce sujet sera mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier et se poursuivra tout au long de 2024 pour accélérer ces changements.

Si l'enjeu paraît de taille, nous ne pouvons malgré tout que nous réjouir que nos marchés soient poussés à devenir vertueux, à se passer des sacs plastiques, comme cela aurait dû être le cas depuis 2017 et comme bien d'autres marchés le font déjà, comme à Bordeaux et à Nantes. Ils ne feront que gagner en qualité de vie en arrêtant de voir les plastiques voler, les fruits être écrasés et les cagettes entassées avant d'être brûlées. Ce ne sont pas les paysages urbains que nous voulons créer et nous ne voulons pas non plus



de la charge écrasante que cela finissait de représenter pour nos services de nettoyage. Je vous encourage donc à voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

### **2023-17193-CMMA8-155 – Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2024**

**Mme PERRIN.** – Là aussi, délibération annuelle présentant cette fois le droit des places de marché pour l'année 2024. La délibération propose une hausse de 2 % du tarif abonné, une hausse de 2 % du tarif journalier par mètre linéaire et une hausse des droits annexe d'électricité de 2 %, également. Les nouveaux tarifs vous sont donnés par type de marché et par abonnement dans les tableaux de la délibération, je ne vous donne pas l'occasion de les réciter à l'oral, vous les avez en annexe.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** – Pour les mêmes raisons, on va s'abstenir. Juste rappeler que c'est 2 % du tarif journalier, plus 2 % du tarif abonné, 2 % des droits annexes cette année. Mais l'année dernière c'était déjà 2 % des tarifs journalier et abonné et 15 % des droits annexes d'électricité. Vous nous disiez juste au préalable sur la précédente délibération que l'on n'avait pas touché aux tarifs des marchés, et là on leur met +2, +15, et donc on s'abstient évidemment.

**Mme PERRIN.** – Les tarifs qu'on n'a pas touchés, ce sont les marchés qui ne font pas partie des marchés et des halles publics. C'était sur l'autre partie de la délibération qui touchait à tout ce qui était vente de marrons chauds, vente extraordinaire. Donc effectivement, ces tarifs-là n'étaient pas modifiés.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Samira BACHA-HIMEUR et Charles-Franck LÉVY*)

Adopté à la majorité.

### **2023-17195-CMMA8-156 – Attribution des aides directes exceptionnelles aux commerçants et artisans à la suite des manifestations dans le cadre des violences urbaines du mois de juillet 2023**

**Mme PERRIN.** – Pour rappel, au conseil d'arrondissement du 12 septembre dernier, nous avons voté par la délibération 10260 quatre mesures exceptionnelles d'accompagnement aux commerçants et artisans suite aux violences urbaines du mois de juillet.

En premier, une aide exceptionnelle sous forme de subvention pour aider les commerces impactés. Dans le cadre de la convention spécifique relative à l'aide d'urgence « Aider les commerçants artisans victimes des émeutes de juin 2023 » entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En deuxième, une subvention pour renforcer les missions de la cellule de crise de la CCI.

En troisième, une subvention aux associations pour préserver la vitalité commerciale.

Et enfin, une exonération des redevances des kiosques de la place Bellecour qui avaient été particulièrement impactés. La délibération de ce soir présente les 54 commerces ayant déposé une demande d'aide directe *via* la plateforme en ligne de la Ville de Lyon et qui étaient éligibles à cette disposition. Les montants d'aide étant, comme annoncé, de 2 000 ou 5 000 € selon les situations. Il s'agit de valider un montant total d'aide de 192 000 €, dont 10 000 vers deux commerces du 8<sup>e</sup> arrondissement sur le quartier Moulin à Vent. Je vous encourage à voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Questions ? Madame BACHA-HIMEUR.



**Mme BACHA-HIMEUR.** – On va évidemment voter pour. J'ai juste besoin d'une précision, on n'a pas compris et on n'a pas compris la réponse non plus en commission, donc je vous questionne maintenant. Étant donné qu'on avait déjà voté au conseil municipal du 28 septembre cette aide exceptionnelle, est-ce qu'il s'agit d'une aide supplémentaire, complémentaire ? C'est quoi le lien avec la convention, avec la Région ? On n'arrive pas à comprendre si elle vient en sus ou en substitution, ou si c'est encore d'autres dispositifs d'aide. C'est assez confus, y compris dans l'annexe et dans la délibération.

**Mme PERRIN.** – (hors micro...) calculé avec la Région, donc avec la fameuse première aide exceptionnelle sous forme de subvention. La délibération du 12 septembre présentait le mécanisme de subvention et la manière dont les commerces pouvaient venir se présenter et réclamer cette subvention à hauteur de 2 000 ou 5 000 €. Et là nous votons, post-analyse des dossiers qui ont été présentés, les sommes que nous accordons à ces commerces.

**M. LE MAIRE.** – C'est plus clair ? En fait, le vote qu'on a fait vis-à-vis de la Région, normalement nous n'avons pas le droit, en tant que commune, de verser des aides aux commerçants. Donc il a fallu délibérer pour que la Région nous autorise à prendre ce droit puisqu'elle n'a pas voulu qu'on s'adosse à son fonctionnement en tant que Région.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

#### *Nature en ville et transition écologique*

#### **2023-16154-CMMA8-152 – Jardins partagés – Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire et contrats de sous mise à disposition et à titre gratuit avec des associations animatrices de jardins partagés.**

**Mme BERTRAND.** – Bonsoir à tous et à toutes.

La Ville de Lyon soutient et accompagne les jardins partagés en mettant à disposition des terrains. Les jardiniers et jardinières, ensuite, assurent la gestion du jardin, dans le respect du sol, c'est-à-dire en agriculture biologique et dans le souci de préserver la ressource en eau. C'est aujourd'hui le renouvellement pour trois ans de cette convention de mise à disposition que nous votons ce soir pour deux structures du 8<sup>e</sup> : le jardin Pressensé, dans le quartier des États-Unis — un des plus grands jardins partagés de Lyon d'ailleurs — et puis le verger collectif géré par la MJC Laënnec-Mermoz qui fait 700 mètres carrés sur Mermoz Nord. Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Remarques, questions ? (*Déport de Madame COUDER*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

#### *Santé – Social – Handicap – Séniors*

#### **2023-17169-CMMA8-160 — Plan Handicap de la Ville de Lyon 2023-2026**

**Mme EL GANNOUNI.** – Merci, Monsieur le Maire, mes chers/chères collègues, Mesdames et Messieurs.

La délibération que je vais vous présenter a pour but la validation du Plan handicap de la Ville de Lyon pour la période 2023-2026. Ce plan s'articule autour de cinq axes avec une centaine d'actions prévues. Sans être trop exhaustive, je vous présenterai quelques exemples significatifs afin d'illustrer ce que prévoit ce plan. Je tiens à préciser que la commission communale pour l'accessibilité et ses associations constituées de représentants des personnes en situation de handicap, ont pu émettre des observations, soumettre des amendements et proposer de nouvelles actions.

Le premier axe consiste à réduire la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon pour rendre ces établissements et installations ouvertes au public à 100 % accessibles. En 2020, 11 % des ERP l'étaient. L'objectif est d'arriver fin 2026 à 50 %. Le budget double et passe à 16 millions d'euros entre 2023 et 2026. 250 agents d'accueil des mairies d'arrondissement vont être formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 100 balises sonores vont être installées. Le Plan handicap prévoit également une version de lyon.fr en 2024, visant 70 à 80 % d'accessibilité.

Le second axe est de promouvoir une ville à hauteur de tous les enfants. Par exemple, concernant les crèches, la Ville de Lyon souhaite plus de places pour les enfants porteurs de handicap et a décidé d'accorder 100 000 € pour de l'équipement adapté. Pour l'école, à la rentrée 2023, 34 animateurs ont rejoint les 27 écoles dotées d'un dispositif Ulis et 100 000 € de plus seront consacrés à des animations pour la pause du midi. 200 000 € seront débloqués pour du matériel adapté dans les écoles, telles que les tentes sensorielles, les casques antibruit ou des bureaux ergonomiques. L'équipe médico-scolaire de Lyon, une rareté en France, est pérennisée. Ses 80 membres assurent le suivi personnalisé des enfants en situation de handicap scolarisés. En dehors du temps scolaire, le Plan handicap prévoit le recrutement systématique d'un animateur référent dans chaque centre de loisirs pour les vacances — 100 000 € ont été consacrés en 2022 pour 4 200 heures de présence d'enfants en situation de handicap —, d'adapter chaque aire de jeux créée ou rénovée en y associant des personnes en situation de handicap. Entre 2020 et 2023, quinze réaménagements ont eu lieu et trois créations ont été réalisées dans cet esprit.

Le troisième axe est d'agir pour davantage d'autonomie au quotidien. L'objectif est de recenser, par exemple, les logements accessibles existants, ou encore de verser 2 500 € par logement aux bailleurs sociaux pour soutenir la construction de logements adaptés. Du côté des bibliothèques, trois pôles spécialisés vont être créés : handicap visuel à la bibliothèque de la Part-Dieu, handicap auditif à la médiathèque de Vaise et enfin, handicap cognitif et mental à la médiathèque du Bachut. La Ville de Lyon travaille également avec le Sytral et d'autres partenaires pour développer encore la mobilité adaptée. Notre Ville souhaite également soutenir la handiparentalité en créant des informations spécifiques, en soutenant les collectifs des parents pairs-aidants, en formant les crèches à l'accueil et en leur garantissant des places dans les crèches les plus proches de chez eux.

Le quatrième axe est de renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et notamment au niveau de la commission communale d'accessibilité dont je préciserai les évolutions prévues dans la seconde délibération. La Ville de Lyon souhaite valoriser le diplôme universitaire Pair-Aidance en santé mentale de l'Université Lyon 1. Le Plan prévoit aussi de lutter contre le non-recours aux droits en renforçant le rôle des écrivains publics pour les dossiers MDPH, en créant des permanences d'accès au droit anti-discrimination et un poste de médiateur que les habitants peuvent saisir en cas de difficultés.

Le dernier axe vise à travailler à une collectivité exemplaire dans son fonctionnement et cela passe par agir en tant qu'employeur. La Ville de Lyon peut faire beaucoup pour le recrutement et les conditions d'emploi des personnes en situation de handicap. Elle a déjà ajouté un volet handicap à son plan d'égalité professionnelle, mais aussi des modules ciblés à son plan de formation 2023-2025. Elle poursuivra l'aménagement et l'adaptation des postes de travail — 155 réalisés en 2022 — et renforcera ses objectifs de recrutement de travailleurs reconnus handicapés. La Ville de Lyon va également aller plus loin dans sa politique d'achat engagée en posant systématiquement la question : est-ce que ce marché peut être réservé au secteur du handicap ? La Ville questionnera à l'avenir ses cahiers des charges sur l'accessibilité des produits ou services. Elle continuera en outre à ne pas mettre en concurrence le secteur du travail protégé et adapté avec celui de l'insertion, afin de ne pas ajouter d'obstacles à leurs difficultés d'accès au marché.

Enfin, je tiens à remercier les associations constituées des représentants des personnes en situation de handicap présentes à la commission communale pour l'accessibilité, d'avoir fait émerger un certain nombre d'actions dans ce Plan. Un tel travail ne peut être possible sans leur regard, car une personne valide ne sera jamais mieux placée qu'une personne en situation de handicap pour donner son avis sur le sujet. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie, Madame EL GANNOUNI. C'est un sujet important qui méritait qu'on prenne le temps de le présenter de manière complète. Y a-t-il des questions ? Monsieur LÉVY, je vous en prie.

**M. LÉVY.** – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Une réflexion, mais je pense qu'on aura l'occasion à différentes occasions de revenir sur ce rapport.

Ce qui m'interpelle à travers ce plan — évidemment on va le voter, il n'y a aucune action qui figure dans ce plan qui mériterait la moindre opposition —, pour autant, la plupart des actions que vous avez citées sont de la reconduction d'actions précédentes. Vous l'avez-vous-même indiqué dans votre document. Il y a deux ou trois petits mots qu'on aurait pu s'épargner, surtout sur une thématique comme le handicap. Parler d'une dette handicap de la Ville, sachant que dans les mandats précédents, par exemple, une adjointe comme Thérèse RABATEL — une femme qui rassemblait au-delà de son orientation politique — a su faire en sorte que la Ville de Lyon soit primée à plusieurs reprises sur les questions d'accessibilité, sur les questions de politique municipale. Ça figure d'ailleurs dans le rapport que vous avez lu. On est dans la continuité de quelque chose, c'est très bien.

Après, en termes de budget, vous avez annoncé un certain nombre de chiffres. Sauf qu'on n'est pas actuellement en période de préparation du budget. Et on ne voit pas d'indicateurs justement parce que quand on évalue une politique, quand on met en place des indicateurs sur le handicap, on parle beaucoup d'engagements en autorisations de programmes. On ne voit pas forcément les crédits de paiement derrière. Donc je pense qu'il faut être particulièrement vigilant. Je ne doute pas que vous serez vigilante sur la mise en œuvre de ce Plan. Après, un véritable plan d'accessibilité, c'est aussi parler du handicap de manière générale. Hier, on avait une réunion assez intéressante dans l'Espace Citoyen. Il y avait quand même des habitants de nos quartiers qui se plaignent de problèmes d'accessibilité, qui se plaignent justement que l'ascenseur ne marche pas depuis plusieurs semaines, que personne ne les écoute [*coupure micro*]. Par exemple, je vous mets au défi un matin de prendre les transports en commun, de prendre le tramway ou le métro et d'être en fauteuil roulant. C'est aussi ces questions-là, ces questions d'accessibilité qui ne sont pas traitées. Et puis de toute façon, le métro souvent est en panne. C'est ces points-là que je souhaitais vous rappeler. Je pense que c'est bien d'être à l'écoute aussi du quotidien des personnes porteuses de handicap. Quoi qu'il en soit, nous soutiendrons ce rapport parce qu'il s'inscrit dans une continuité politique. Merci.

**Mme EL GANNOUNI.** – J'ai effectivement oublié de préciser qu'en novembre, il y a eu la première Quinzaine du handicap. On est en train de réfléchir, peut-être l'année prochaine, à une autre information sur le handicap invisible. Je vous rejoins sur le fait qu'effectivement, l'accessibilité dans les transports en commun pour les personnes en situation de handicap est un sujet majeur. D'ailleurs, j'ai précisé que la Ville de Lyon travaille avec le SYTRAL et avec d'autres partenaires à permettre davantage de mobilité pour les personnes en situation de handicap. Après, effectivement, hier, j'étais présente aussi. J'ai vu les personnes en situation de handicap. On travaille avec les bailleurs sociaux pour permettre l'accessibilité. Après, notre rôle, c'est effectivement d'impulser et de faire faire. Mais on est tout à fait conscients de ce que vivent les gens et on y travaille au quotidien. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Je veux quand même préciser, loin de nous l'intention de mettre en cause la sincérité des élus qui nous ont précédés et qui ont pu être personnellement investis sur la question du handicap. [*coupure micro*]. Cependant et sans esprit de polémique, parce qu'on peut se rejoindre sur des objectifs là-dessus. La réalité, c'est qu'une loi a été votée en 2015 qui imposait aux collectivités et aux services publics de se mettre en conformité sur les questions d'accessibilité. Elle donnait trois ans, renouvelables deux fois, donc neuf ans en tout, pour se mettre en conformité. Elle arrive à échéance en 2024 puisque les neuf ans seront par définition écoulés. Et on est quand même bien obligé de constater qu'on est très loin du compte. On l'était il y a trois ans, vous pouvez convenir de cela, le taux d'accessibilité

des équipements de la Ville était de 16 % en début de mandat. On se fixe pour objectif d'essayer d'atteindre 50 % sur l'ensemble des domaines. Et ce n'est pas suffisant puisqu'en réalité, on devrait être à 100 %. Donc c'est une question hautement importante pour l'ensemble des personnes qui sont en situation de handicap. Vous avez raison de faire référence à des propos qui ont pu être tenus dans la réunion publique d'hier soir. Mais ils s'adressaient avant tout aux bailleurs sociaux en charge de la gestion de ces immeubles. Il n'appartient pas à la collectivité aujourd'hui d'aller investir sur le patrimoine des bailleurs sociaux en l'occurrence, ni d'en faire la maintenance. Par contre, il nous appartient de veiller, dans la discussion qu'on a et que j'aurai pas plus tard que la semaine prochaine avec le directeur général de Grand Lyon Habitat et ensuite avec Alliade qui sont nos deux plus gros bailleurs sociaux, puisque je les rencontre maintenant tous les deux mois pour faire le point de situation, de remonter toutes ces difficultés et de voir quelles sont les actions qui sont mises en place, de sorte à garantir un meilleur service auprès de leurs habitants et habitantes. Voilà, on a un programme, il est ambitieux, on va essayer de le tenir d'ici 2026. Mais on aura parcouru que la moitié du chemin. On aura donc besoin de notre prochain mandat pour parcourir la deuxième moitié du chemin.

**Mme EL GANNOUNI.** – La Ville de Lyon compte quand même 673 établissements recevant du public. En 2020, 74 étaient en conformité et en 2026, on arrivera à 262, sans compter les 74. Je voulais juste préciser pour remettre les choses dans leur contexte.

**M. LE MAIRE.** – Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

### **2023-17170-CMMA8-161 – Rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon 2021-2023**

**Mme EL GANNOUNI.** – Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet de valider le rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon de l'année 2021-2023. On y retrouve, comme vous avez dû en prendre connaissance, le bilan des plénières des activités des cinq groupes de travail (espaces publics, ERP, culture, numérique et sport) qui se déroulent au sein de cette commission. Est présente également dans cette délibération la présentation de l'évolution prochaine de la CCA pour l'année 2024, conformément au Plan handicap de la Ville de Lyon. Ainsi, un vice-président citoyen de la CCA sera nommé aux côtés du vice-président élu représentant du Maire, afin d'incarner la représentation des personnes en situation de handicap dans la préparation des séances et le suivi des travaux. La liste des membres de la CCA sera élargie à des associations collectives de citoyens et groupes d'entraide mutuelle et composée essentiellement de personnes en situation de handicap pour favoriser une prise de parole plus directe des personnes concernées. L'arrêté de désignation des membres de la CCA précisera la qualité de ses membres, notamment si ces derniers siègent comme représentant des personnes handicapées et/ou en tant qu'association gestionnaire d'établissements médicosociaux, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts.

Je vous demande donc, chers collègues, de valider le sixième rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de Lyon. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des questions/remarques ? Monsieur ODIARD je vous en prie.

**M. ODIARD.** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce lundi 4 décembre, la Ville de Lyon organisait sa première édition de la Journée internationale des personnes handicapées, en écho à cet événement fondé par l'ONU en 1992 pour promouvoir l'égalité des droits. Malgré la Loi handicap de 2005 ou la ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées par la France en 2010, le handicap demeure le premier motif de discrimination dans notre pays, selon la Défenseure des droits. La CIDPH adoptée le 13 décembre 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales des personnes

handicapées sur un pied d'égalité avec les autres. C'est son article premier. Jonas RUSKUS, ex-vice-président et rapporteur du Comité des droits des personnes handicapées en 2021 pour l'examen du rapport de la France à l'ONU, est intervenu sur la CIDPH et le modèle handicap basé sur les droits de l'Homme, avant de livrer ses réflexions sur la récente jurisprudence du Comité du CIDPH sur les recommandations pour la France.

Selon le CIDPH, le handicap est reconnu comme une des nombreuses couches de l'identité, ce qui signifie que les lois et les politiques publiques doivent tenir compte des personnes handicapées. De son côté, Fabienne JEGU, conseillère experte en handicap auprès de la Défenseure des droits nous a expliqué que la France a réalisé de nombreux progrès, mais d'importantes lacunes subsistent. Il existe encore de nombreux freins à l'autonomie et à l'inclusion des personnes handicapées.

Cela commence avec la définition du handicap introduite par la Loi de 2005, qui ne correspond pas aux attendus de la CIDPH. Il faudrait revoir cette définition en y incluant la nécessaire transformation de l'environnement et la mise en œuvre du principe de conception universelle dans un objectif de société inclusive, ouverte à tous. L'accélération de plusieurs chantiers est ainsi encouragée : l'accessibilité universelle, la pleine participation des personnes en situation de handicap aux décisions qui les concernent, ainsi que les enjeux liés à la désinstitutionalisation.

En effet, le Code de santé publique autorise le traitement psychiatrique forcé d'une personne autistique ainsi que le recours aux moyens de contention physique et d'isolement, ce qui en fait un potentiel de mesures inhumaines et dégradantes. Le Comité met l'accent sur les personnes handicapées placées sans leur consentement, qui constitue une atteinte à la liberté de la personne. Selon les données de l'ONU, 100 000 enfants, 200 000 adultes en situation de handicap sont privés d'autonomie. Les enfants sont privés de vie de famille. Plus de 700 000 personnes sont passées sous diverses formes de régime en France. Parmi elles, surtout, les personnes autistiques, sourdes, avec un handicap psychosocial, un handicap intellectuel. Parmi les traitements dégradants, le comité pointe le traitement par électrochocs des personnes autistiques ou les traitements visant à faire disparaître l'autisme, comme c'est noté dans certaines observations effectuées.

Le handicap est le premier motif de saisine de la Défenseure des droits en termes de discrimination et 20 % des saisines relatives aux droits des enfants concernent des difficultés d'accès à l'éducation d'enfants en situation de handicap. Alors que la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire a progressé sensiblement ces dernières années, la Défenseure des droits pointe en 2022 des difficultés persistantes rencontrées encore par trop d'enfants pour accéder à l'éducation sans discrimination, en mettant en cause l'impréparation du système éducatif qui les a pourtant accueillis au nom de l'inclusion. En effet, si l'Article 24 de la CIDPH portant sur l'éducation et l'inclusion des enfants porteurs de handicap demande dans son deuxième alinéa qu'il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun et que des mesures d'accompagnement individualisées, efficaces soient prises dans des environnements qui optimisent les progrès et la socialisation, conformément à l'objectif de pleine intégration, l'augmentation des notifications de la MDMPH et des besoins corrélés en termes de poste d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) peut nous interroger sur la capacité de l'École dans sa prise en charge des différentes formes de handicap et d'inclusion des élèves concernés. Aujourd'hui, de nombreuses notifications concernent des enfants avec trouble du spectre autistique (TSA) et/ou du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Ces dénominations couvrent un champ très large de réalités avec nécessité de prise en charge en Ulis, dont un nombre important concernent des enfants avec TSA, voire en IME, et dans ces cas-là, la présence d'une aide humaine spécialisée est indispensable. Mais qu'en est-il de ces notifications dont bénéficient, fort heureusement, des élèves atteints de troubles dys — dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie — ou des troubles cités précédemment, mais avec un degré moindre qui ne constitue pas un frein à l'inclusion en milieu ordinaire ? À quelles conditions la prise en charge sans aide extérieure par les enseignants sera-t-elle possible sans dommage pour les élèves concernés, tout en étant un facteur d'enrichissement pour les autres élèves ayant à leurs côtés un enfant, certes différent, mais tellement proche à bien des égards ? Avec des classes à 27, les élèves à besoin éducatifs particuliers sont les premiers pénalisés.

Alors le Plan handicap de la Ville de Lyon, que nous a présenté notre collègue Touria EL GANNOUNI avec son objectif d'un meilleur accès des enfants à l'école, a pour ambition de répondre aux besoins et de pallier le retard pris par notre pays vers une pleine accessibilité de chacun et de chacune dans la Cité. Saluons la recherche de continuité éducative grâce aux AESH et aux animateurs spécialisés auprès des enfants handicapés, l'acquisition de mobilier, les aménagements de lieux de répit pour permettre aux enfants avec TSA de se retrouver au calme quand ils en ont besoin, ainsi que des dispositifs passerelles entre milieu ordinaire et milieu médicalisé, avec appui du service médico-social de la Ville de Lyon qui fait l'honneur de notre ville.

Mais hier, le ministre de l'Éducation nationale a écrit une longue lettre adressée à tous les enseignants. Sur la forme, c'est un net progrès car la conférence de presse a lieu le même jour. Sur le fond, une seule phrase concerne le handicap. Je vous la cite : « Vous avez besoin d'être soutenus pour mieux accueillir nos élèves en situation de handicap dans le cadre l'École inclusive pour laquelle nous travaillons à des évolutions avec mes collègues du Gouvernement. » L'essentiel du propos du ministre vise à rehausser le niveau, or les élèves et les adultes qu'ils deviendront ensuite ont besoin d'être reconnus avec leur handicap comme faisant partie de leur personne et non comme une tare à corriger, à soigner, à effacer. Comment apprécier le niveau en maths ou en français d'une personne atteinte de dyscalculie ou de dysorthographe à travers le prisme du classement PISA qui est la boussole de nos dirigeants ? Vous avez deux heures. La France est-elle validiste ? Tel était le titre de la conférence de lundi soir. Pour y répondre était présent Sébastien PEYAVIE, député de la quatrième circonscription de la Dordogne, premier député en fauteuil roulant de la V<sup>e</sup> République. Tout est dit.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur ODIARD. Questions/remarques ?

**Mme BACHA-HIMEUR.** – C'est juste pour amener un peu de légèreté, mais plutôt que d'aller chercher un député de Dordogne, on a juste notre première adjointe qui est en fauteuil roulant, c'est dire un bel exemple.

**M. LE MAIRE.** – Vous avez raison, mais elle est adjointe à la Mairie de Lyon, pas à l'Assemblée nationale. Là, il faisait référence à l'Assemblée nationale. Mais on est effectivement bien d'accord avec vous, nous avons une première adjointe à la Ville de Lyon, de qualité qui plus est, handicapée. Donc je reprends.

*[Intervention de M. AUZAL hors micro]*

**M. LE MAIRE.** – D'accord. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

## **2023-17127-CMMA8-163 — Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026**

**M. MABILLOT.** – Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

La délibération 19333 que je porte ce soir pour avis concerne le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024-2026. Pour rappel, l'Article 47, alinéa 1, de la Loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication au public en ligne d'être accessible aux personnes handicapées.

La Ville de Lyon, en tant que personne morale de droit public, est soumise à cette obligation. Cette accessibilité numérique doit permettre à chacun et chacune d'accéder aux informations produites par les services de la Ville et notamment accessibles par les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap physique ou cognitif. L'accessibilité numérique consiste à produire des contenus pouvant être interprétés et disponibles au public à partir d'une mise en forme inclusive de l'information et la mise à disposition de versions accessibles *via* des dispositifs adaptés aux différentes situations de handicap.

Quelques exemples : annotations de contenus visuels et adaptation à des lecteurs audio ou palettes braille pour les déficits visuels, navigation simplifiée dans une page web grâce au clavier ou une interface tactile adaptée à des handicaps moteurs, transcription de contenus en FALC (facile à lire et à



comprendre), choix des couleurs pour certains handicaps visuels ou encore adaptation des typographies à des troubles dys, sous-titrage pour les troubles de l'audition. L'accessibilité fait l'objet d'un référentiel interministériel, le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), qui définit 106 critères qui permettent de valider l'accessibilité d'un service ou des contenus. Le schéma pluriannuel est un de ces critères qui fixe pour les trois ans les orientations de la Ville en matière de prise en compte de l'accessibilité dans la stratégie globale, dans chaque direction, l'engagement de moyens techniques, humains et dédiés à l'intégration de l'accessibilité, la sensibilisation et formation des agents, l'intégration de l'accessibilité dans les clauses contractuelles, l'engagement à ce que chaque démarche administrative relevant des services de la Ville ne soit pas exclusivement numérique.

Si, dans le détail de la délibération qui vous a été transmise, les trois premiers points que je viens de vous citer font l'objet de précisions — stratégie globale, moyens humains et financiers et accompagnement des acteurs et actrices des services de la Ville —, c'est tout particulièrement sur les deux derniers points que j'attire personnellement votre attention. La dématérialisation numérique est un facteur souvent amplifiant du non-recours au droit, et ce d'autant plus que la société a construit une représentation tellement idéalisée des apports du numérique que les personnes en difficulté ont énormément de mal à exprimer leur incompetence et en particulier les plus jeunes. L'affirmation d'un décrochage numérique est stigmatisante en plus d'être excluante, car il faut à la fois des compétences et des moyens. Aujourd'hui, 15 % de la population est en situation d'illectronisme, donc ne maîtrisant pas les outils numériques, et un tiers de la population a des difficultés dans ses usages quotidiens.

Enfin, sur le dernier point, je souhaite revenir sur l'idée que la demande d'intégrer dans nos clauses contractuelles la prise en compte de l'inclusion numérique, nous ne pouvons désormais plus nous satisfaire de solutions qui seront accessibles à terme ; elles doivent l'être dès l'origine, lorsque l'on va contractualiser des services ou quelque engagement que ce soit.

Chers collègues, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter les décisions suivantes, le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique de la Ville de Lyon et que la Ville mette en place une alternative systématique aux services dématérialisés qu'elle propose.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur MABILLOT. Avez-vous des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté l'unanimité.

#### *Logement – Urbanisme – Politique de la ville*

### **2023-17676-CMMA8-159 — Programmation au titre de l'exercice 2023 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de Ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise — Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

**M. GIRAULT.** – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du conseil municipal du 28 septembre dernier, vous avez approuvé la délibération 2023-0334 portant sur les demandes de cofinancement auprès de l'État, Agence nationale de la cohésion des territoires, pour les postes des missions territoriales, de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

Il s'agit aujourd'hui de compléter le montage financier des équipes territoriales pour l'année 2023 avec les participations financières de l'ANRU et de la Métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole. C'est pourquoi je vous propose d'adopter les décisions suivantes : verser une subvention d'un montant de 33 328 € à la Métropole de Lyon à titre de participation de la Ville de Lyon au coût des postes des agents de la Métropole ; solliciter des participations financières de la Métropole de Lyon et de l'ANRU pour les postes des agents de la Ville de Lyon, à raison de 335 440 € pour la Métropole de Lyon et de 75 084 € pour l'ANRU, ainsi qu'à signer les conventions financières



correspondantes ; enfin, solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon pour trois actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de 67 200 €, et à signer des conventions financières correspondantes. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci Monsieur GIRAULT. Des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

**2023-17161-CMMA8-164 — Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 3 038 957 € relatifs à une opération de construction de 18 logements (3 PLAI, 8 PLUS et 7 PLS) situés 37 bis, avenue Viviani à Lyon 8<sup>e</sup>**

**M. AZCUÉ.** – Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Une délibération de soutien au logement social. Une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour le bailleur social Vilogia pour une souscription de sept emprunts à hauteur de 3 millions d'euros pour une opération de 18 logements avenue Viviani dans le 8<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Questions ? Madame BACHA-HIMEUR.

**Mme BACHA-HIMEUR.** – Juste une question, Monsieur l'Adjoint. Vous savez où c'est l'avenue Viviani ?

**M. AZCUÉ.** – Ma collègue de Lyon en Commun n'habite pas très loin. Donc oui, je vous garantis que je sais bien où est l'avenue Viviani. Merci pour cette remarque tout à fait subtile.

**M. LÉVY.** – À travers cette délibération, on aimerait quand même poser un certain nombre de questions, notamment par rapport à la situation de Grand Lyon Habitat, puisque vous avez évoqué une réunion prochaine. On a lu comme tout le monde l'article de ce soir dans Mediacités concernant des soupçons, donc on va attendre les résultats concernant la situation de Grand Lyon Habitat. Mais nous, ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est l'image qu'ont les habitants de l'institution et de la structure Grand Lyon Habitat, qui est une image extrêmement abîmée et il y a un manque de confiance terrible des habitants envers le bailleur. Les questions liées aux charges aussi, qu'on avait pu évoquer il y a quelque temps, y compris en conseil d'arrondissement, rentrent dans cette logique-là. Donc on a été aussi assez surpris du fait que cette structure, qui est quand même dirigée par des élus, puisqu'il y a un président qui est un élu, il y a des administrateurs qui sont des élus, et quand il y a un problème, on envoie vers un administratif. On fait de la politique, on assume ses responsabilités. Donc, quand les habitants posent un certain nombre de questions — le maire de Lyon a renvoyé vers Madame POPOFF hier au débat et ça c'était bien —, on ne peut pas toujours envoyer les questions de débat vers les fonctionnaires, vers les salariés. À un moment donné, il y a une responsabilité politique dans le fonctionnement de Grand Lyon Habitat. Et c'est un point qui est, à mon avis, extrêmement important et je pense, Monsieur l'Adjoint, que les habitants ont besoin de vous entendre et de vous voir sur ces questions de logement.

Ensuite, vous avez évoqué un rendez-vous avec Grand Lyon Habitat et Alliade. Dans cet esprit de construction, et de relayer, parce que personne n'a à gagner à ce que cette institution soit abîmée ou qu'il y ait ce manque de confiance des habitants vers Grand Lyon Habitat, nous sommes prêts à travailler avec vous, d'être présents à ce rendez-vous avec Grand Lyon Habitat pour porter une parole unie de l'arrondissement, de confiance envers la structure, et en tout cas de travail qui est nécessaire pour recréer du lien entre Grand Lyon Habitat et les habitants. Je vous remercie.

**M. AZCUÉ.** – Merci, Monsieur LÉVY, pour cette question. Ça me permet de faire un point sur la question du logement social. D'abord, rappeler notre soutien à l'ensemble des bailleurs sociaux. Parce que vous parlez de Grand Lyon Habitat, mais on a également d'autres bailleurs sociaux sur l'arrondissement. De mon point de vue, pour les habitants, on va dire qu'une grande partie de leurs bailleurs, il y a clairement une défiance qui est liée à tout un tas de situations, qui est liée à la fois aux charges, vous le disiez, dans le contexte d'augmentation des coûts de l'énergie. On peut parler aussi de la question des punaises de lit, qui

est tout à fait transversale pour l'ensemble des bailleurs. Je pense également à la question des interventions qui sont faites dans les logements *via* l'organisation propre de tous les bailleurs et qui est aussi transversale, c'est-à-dire que les bailleurs ont des appels d'offres pour des interventions au domicile des personnes, et il y a des difficultés très clairement avec les entreprises qui s'occupent particulièrement du logement social, quels que soient les bailleurs. Et donc ce sont des points dont nous discutons avec Monsieur le Maire, auprès de l'ensemble des bailleurs et pas que de Grand Lyon Habitat, puisque de nombreux bailleurs sont sur notre arrondissement. Donc nous rappelons notre confiance au bailleur Lyon Habitat. Moi-même, je suis administrateur de Grand Lyon Habitat. J'entends vos inquiétudes, j'entends les inquiétudes des habitants. On est présents régulièrement, que ce soit auprès des comités locataires. Encore cet après-midi, en permanence, j'ai rencontré une dizaine d'habitants, dont un certain nombre habitaient dans des appartements de Grand Lyon Habitat. On a des liens constants avec ce bailleur. Il faut bien avoir en tête que l'État n'a pas non plus aidé quant à la gestion quotidienne du bailleur. Il faut être clair. La fin de l'aide à la pierre a diminué la capacité d'investissement. La réponse de Grand Lyon Habitat est à la hauteur de ce qui est possible. Mais comme pour l'ensemble des bailleurs. Voilà ce que je peux vous dire.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Monsieur AZCUÉ. Quant à votre proposition de participer aux rencontres que j'ai avec des bailleurs sociaux, je suis obligé de la rejeter. D'une part parce qu'on n'est pas dans une cogestion avec notre opposition de la Ville. Il nécessiterait pour cela que l'on ait confiance. La dernière fois que l'on a essayé d'entendre une de vos propositions et remarques, c'était lors du dernier conseil d'arrondissement. Vous vous êtes empressé, en sortant, de faire un tweet assassin sur le sujet. Donc permettez-moi d'avoir assez peu confiance dans le fait de pouvoir collaborer avec vous sur un certain nombre de sujets.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous en avons fini avec ce conseil. Nous nous retrouverons le 16 janvier 2024 à 18 h 30. Je vous propose de partager un pot de fin d'année ensemble. Merci.